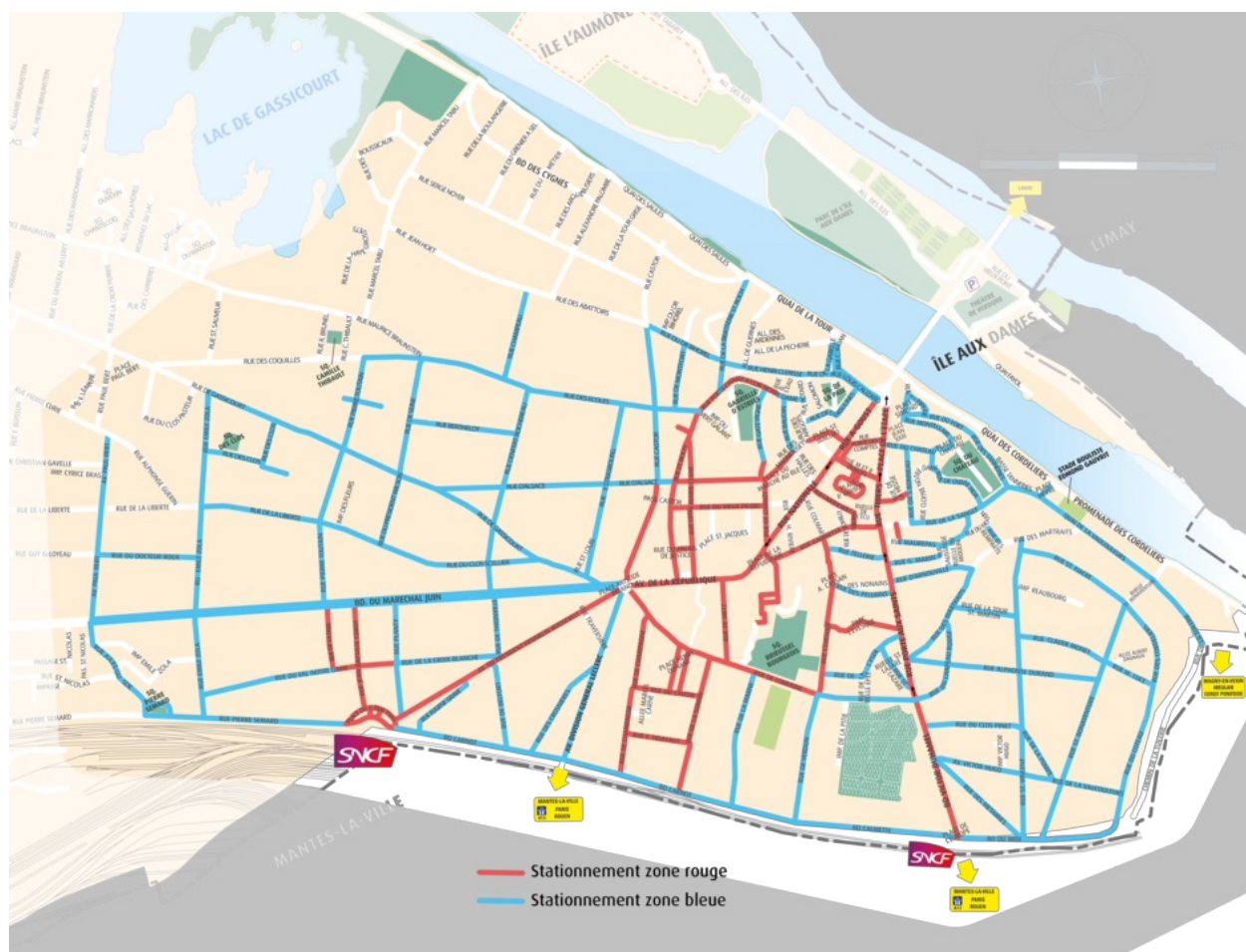


PARKINGS ET STATIONNEMENT

À Mantes-la-Jolie, les possibilités de stationner sont nombreuses. Il existe plus de 5 000 places de parkings, en surface ou souterrain.

Le stationnement en surface



Cliquez pour zoomer

Il est divisé en deux ensembles :

ZONE ROUGE - CENTRE-VILLE

Stationnement payant de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30, du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Zone Rouge	2022-2025
15 minutes	Gratuit
30 minutes	Gratuit
45 minutes	0.50 €
1 heure	1.00 €
1 h 30	2.50 €
2 h	4.00 €
2 h 30	12.00 €
3 h	35.00 €

Les **professionnels de santé** disposeront de **2 heures de stationnement gratuit** par jour en zone : **rouge**.

ZONE BLEUE – AUTOUR DU CENTRE-VILLE

Stationnement payant de 9h à 12h30 et de 14h à 19h, du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Zone Bleue	2022-2025
15 minutes	0.75 €
30 minutes	1.00 €
1 heure	1.50 €
2 h	2.50 €
3 h	3.50 €
4 h	5.50 €
5h	8.00 €
6h	12.00 €
6h 15	35.00 €

Les **professionnels de santé** peuvent stationner **gratuitement** par jour en zone : **bleue**.

De plus, le stationnement sur voirie sera totalement gratuit **6 jours** dans l'année :

- > 1 journée pour les soldes d'été;
- > 1 journée pour les soldes d'hiver;
- > 1 journée pour la Foire aux oignons ;
- > 1 journée pour les fêtes de fin d'année ;
- > 1 journée pour la fête des mères ;
- > 1 journée pour la fête des pères.

Les parkings

Selon l'abonnement souscrit à la **Maison du Stationnement** vous pouvez stationner dans les parkings "Interparking", de l'

[Hôtel de ville \(https://www.interparking.fr/en/find-parking/HoteldeVille/\)](https://www.interparking.fr/en/find-parking/HoteldeVille/)

, de

[Coeur de Mantes \(https://www.interparking.fr/en/find-parking/CoeurdeMantes/\)](https://www.interparking.fr/en/find-parking/CoeurdeMantes/)

, du

[Normandie \(https://www.interparking.fr/en/find-parking/ParkingNormandie/\)](https://www.interparking.fr/en/find-parking/ParkingNormandie/)

, du

[Vieux Pilori \(https://www.interparking.fr/en/find-parking/parkingVieuxPilori/\)](https://www.interparking.fr/en/find-parking/parkingVieuxPilori/)

. Vous pouvez également stationner au parking "Indigo" de la **Gare**, ou bien celui de **Bretonneau** situé sous le Centre Commercial Mantes 2. Pour ce dernier, l'abonnement est à soucrire à l'Hôtel de ville ou en mairie de quartier.

Afin de contribuer à la dynamisation du centre de Mantes-la-Jolie, de nombreuses offres promotionnelles sont mises en place et vous permettent de bénéficier de conditions de stationnement avantageuses dans **les parkings du Centre-ville (Hôtel de ville, Normandie et Vieux Pilori)** :

- gratuité du stationnement pendant 3h, de 19h à 22h, tous les vendredis et samedis
- carte gratuite (la P.Card) offrant une remise de 30% sur le tarif horaire

S'y ajoutent des offres d'abonnement préférentielles, par exemple pour les télétravailleurs, les covoitureurs et les professionnels.

Sans limitation d'horaires tout au long de l'année, 24h/24h et 7j/7j.

***Maison du Stationnement, 13 bis place du Marché au Blé.**

Du mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30.



Plus d'info : [Interparking.fr \(https://www.interparking-france.com/parking-mantes-la-jolie/fr/\)](https://www.interparking-france.com/parking-mantes-la-jolie/fr/) (possibilité de réserver sa place à tarif réduit) | Tel : 09 70 14 01 11 ou contact-france@interparking.com

Stationner au cœur du **Val Fourré**, c'est désormais plus facile !

Sous le Centre Commercial Mantes 2, le Parking **Bretonneau** (Z1), ayant fait l'objet de travaux de rénovation pour un montant de 400 000 €, vous accueille **tous les jours de 9h à 20h**.

Les jours de marché (mardi, vendredi, dimanche), les **deux premières heures de stationnement sont gratuites**.

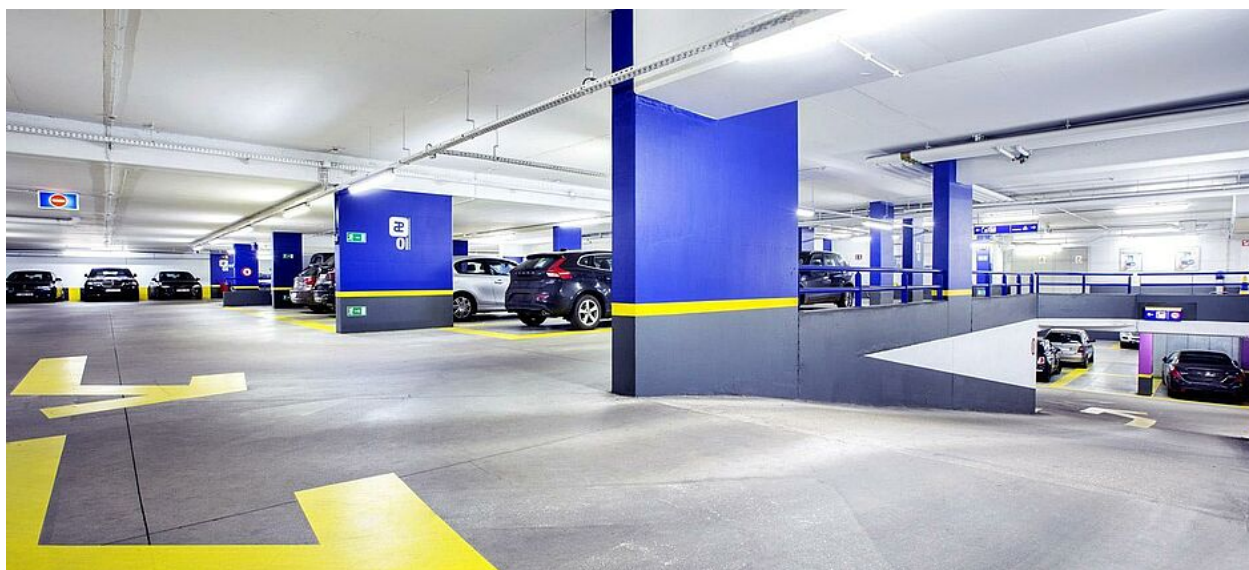
Par la suite, le tarif est de **30 cts par 15 minutes ou d'1€ l'heure complète**.

Les autres jours (lundi, mercredi, jeudi, samedi), la **première heure est gratuite** et les tarifs sont identiques. Vous avez la possibilité de choisir un abonnement à l'année. Il vous en coûtera **65€/mois** si vous êtes mantais.

Les abonnements concernant le parking Bretonneau sont à retirer à l'Hôtel de Ville ainsi qu'en mairie de quartier.



Parking Bretonneau. Rue du docteur Bretonneau. Ouvert tous les jours de 9h à 20h



Bons plans ! Abonnement résident ou entreprise



ABONNEMENT RÉSIDENT

Vous habitez dans les zones rouge et bleue ?

Cette vignette vous offre la possibilité de stationner sur les places situées en zone bleue. Elle est facturée au tarif trimestriel de **20€** ou annuel de **60 € valable de date à date**.

Disponible à la Maison du Stationnement située 13 bis, Place Marché au Blé.

Du Mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30

PIÈCES À FOURNIR

- › Dernière taxe d'habitation
- › Bail locatif pour les nouveaux arrivants

ou

- › Attestation notariée de propriété

et

- › Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe)
- › Carte grise de chacun des véhicules concernés à l'adresse du domicile
- › Véhicule de société : attestation de mise à disposition du véhicule

ABONNEMENT ENTREPRISE

Vous êtes salarié dans une entreprise située en zone rouge ou bleue ? Cet abonnement, à la charge de votre employeur, permet à tous les salariés de stationner librement sur les places situées en zone bleue contre un forfait annuel de **300 €**, **valable de date à date**.

Disponible à la Maison du Stationnement située 13 bis, Place Marché au Blé.

Du Mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30

PIÈCES À FOURNIR

- › Extrait Kbis, taxe professionnelle ou déclaration de création d'association délivrée par la Sous-préfecture
- › Attestation de l'employeur précisant la liste des salariés de l'entreprise, association ou administration bénéficiaires de l'abonnement
- › Carte grise de chacun des véhicules concernés
- › Véhicule de société : attestation de mise à disposition du véhicule
- › Employeur particulier : preuve d'emploi du salarié concerné (contrat de travail, CESU, ... etc)

Forfait post-stationnement

Depuis le **1^{er} janvier 2022**, les automobilistes dépassant le temps maximum autorisé sur une place de stationnement en **zone rouge** ou **bleue** doivent s'acquitter d'un forfait post-stationnement (FPS) : **35 €**

Ces mêmes règles s'appliquent pour les défauts de paiement de stationnement.

PLUS D'INFOS

› www.interparking.fr (<http://www.interparking.fr/>)

ou sur

www.interparking.com (<http://www.interparking.com/>)

› www.interparking-france.com (<https://www.interparking-france.com/parking-mantes-la-jolie/fr/>)

: pour la réservation en ligne

